

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150219-2015_B088-DE
Date de télétransmission : 23/02/2015
Date de réception préfecture : 23/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 FEVRIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B088

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Tarification gratuite - Accès temporaire au parc relais vélo de la gare ferroviaire d'Aix-en-Provence pour l'association ADAVA

Le 19 février 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 février 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENCO Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à DAGORNE Robert – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à ALBERT Guy – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

Excusé(s) :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_06

BUREAU DU 19 FÉVRIER 2015

Rapporteur : Richard MALLIÉ

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

Objet : Tarification gratuite -Accès temporaire au parc relais vélo de la gare ferroviaire d'Aix- en- Provence pour l'association ADAVA
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

L'ADAVA a sollicité la CPA afin de pouvoir bénéficier de 15 cartes gratuites « Pass Provence » pour entreposer des vélos de l'association pendant 6 mois dans le parc relais vélo de la gare ferroviaire d'Aix-en-Provence.

Exposé des motifs :

L'association ADAVA fait la promotion du développement des modes actifs sur le Pays d'Aix.

Interlocuteur privilégié de la CPA, elle participe aux ateliers du PDU ou encore aux groupes de travail mis en place par la DGA Mobilité et Infrastructures de Transport concernant les modes doux. Elle est soutenue depuis des années financièrement par la CPA afin de mener à bien ses projets aussi divers que l'école du vélo pour adultes et enfants ou la participation au pédibus sur Aix-en-Provence. N'ayant plus de local, elle a sollicité la CPA fin de disposer de 15 places gratuites pour entreposer ses vélos. Ces derniers sont mis gratuitement à la disposition des personnes participant aux activités de cette association.

La CPA a depuis le mois de juillet 2014 ouvert un parc relais de 100 places situé à la gare ferroviaire d'Aix-en-Provence. Actuellement, plus de 60 personnes sont titulaires d'un abonnement. Toutefois, le local n'est pas plein puisque les vélos ne stationnent pas toute la journée mais sont tout simplement entreposés pour une durée limitée dans le temps.

Il vous est donc proposé de remettre gratuitement 15 cartes « Pass Provence » à l'association pendant une durée de 6 mois, afin qu'elle puisse mener à bien ses missions et rendre ainsi ce service aux habitants du Pays d'Aix.

Un procès verbal de remise des cartes sera établi entre la CPA et l'association ADAVA. Les droits d'accès au relais vélo sis en gare ferroviaire d'Aix-en-Provence seront alors activés pour 6 mois.

Visas :

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des transports ;

Vu la loi n°2004 – 809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilité locales,

Vu la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (L.O.T.I) n°82-1153 du 30 décembre 1982 ;

VU la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S,R,U) n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

VU la délibération n°2013_A291 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 adoptant la tarification des parcs de stationnement vélos communautaires ;

VU la délibération n°2014_A076 du Conseil communautaire du 15 janvier 2014 adoptant le règlement intérieur des parcs relais vélo ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'espace et mobilité en date du 3 février 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **REMETTRE** à titre gracieux à l'association ADAVA 15 cartes billettiques « Pass Provence » d'une valeur de 15 € chacune, qui comprend l'édition d'une carte « Pass Provence » à 5 € et l'abonnement annuel aux parcs de stationnements vélo à 10 € ;

- **DIRE QUE** les droits d'accès seront valables pour 6 mois à l'association ADAVA à compter de la remise des cartes et seulement au relais vélo de la gare ferroviaire d'Aix-en-Provence ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération et notamment le procès verbal de remise des cartes établi entre la CPA et l'association ADAVA ;

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Tarification gratuite - Accès temporaire au parc relais vélo de la gare ferroviaire d'Aix-en-Provence pour l'association ADAVA

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



20 FEV. 2015